



Bruxelles, le 25 octobre 2024

CM 4694/1/24
REV 1

TRANS
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: isabelle.besson@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8212

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse pour le 25 octobre 2024 à 13 heures HEC (heure de Bruxelles) par courrier électronique à l'adresse avia-mar@consilium.europa.eu**

Coordination en vue de la 233e session du Conseil de l'OACI

- Approbation
 - Lancement de la procédure écrite
-

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé, le 23 octobre 2024, de recourir à la procédure écrite, la présidence invite **toutes les délégations** à **indiquer expressément** si elles acceptent d'approuver le compromis figurant à l'annexe du document ST 14334/24 et de marquer leur accord sur la recommandation de position de l'Union qu'il contient, afin que le texte puisse servir de base aux interventions des représentants des États membres de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI lors de la 233^e session du Conseil de l'OACI.

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard** le **25 octobre 2024 à 13 heures** HEC (heure de Bruxelles) et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: **avia-mar@consilium.europa.eu**.
